



Exposition compétitive régionale
Bruxelles

Unionphil 2013

Brussel
Competitieve regionale Tentoonstelling



9 & 10/02/2013

Règlement particulier

Art. 1 Genre de l'exposition

UNIONPHIL 2013 est une exposition régionale de compétition organisée par la Société Royale « Union des Cercles Philatéliques de la Région Bruxelloise », en collaboration avec la Direction Timbres et Philatélie de la Poste et la F.R.C.P.B.

L'exposition comporte une section compétitive et un salon d'honneur où seront exposées des collections remarquables des membres de notre UNION.

Vous êtes invités à y introduire une demande de participation pour les disciplines suivantes :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> La philatélie traditionnelle | <input type="checkbox"/> La philatélie fiscale |
| <input type="checkbox"/> L'histoire postale | <input type="checkbox"/> La maximaphilie |
| <input type="checkbox"/> L'aérophilatélie / L'astrophilatélie | <input type="checkbox"/> La classe ouverte |
| <input type="checkbox"/> La philatélie thématique | <input type="checkbox"/> La philatélie de la jeunesse |
| <input type="checkbox"/> La classe 1 cadre | |

L'exposition est soumise au « Règlement général des expositions » de la FRCPB, au « Règlement des expositions compétitives régionales » et à ce règlement particulier.

Art. 2 Lieu et date

L'exposition aura lieu les 9 & 10 février 2013 à l'Hôtel de Ville de Saint-Gilles (Salle de l'Europe), Place Maurice Van Meenen, 39 à 1060 Bruxelles (Saint-Gilles).

Art. 3 Inscriptions

Le nombre d'inscriptions par participant est illimité. Chaque participation doit faire l'objet d'une inscription distincte sur un **formulaire d'inscription** (copies admises), toutefois chacun doit être contresigné par le président de votre cercle.

Les demandes d'inscription doivent être présentées **au plus tard le vendredi 30 novembre 2012** au comité organisateur à l'adresse suivante :

UNIONPHIL 2013
Avenue Baron A. d' Huart, 84
1150 Bruxelles
☎/📠 02 779 02 06

Désirez-vous plus d'informations? Consultez-nous par e-mail : roland.delamper@skynet.be
Toutes les informations et formulaires sont également disponibles via notre site internet www.unionphil2013.be

Votre bulletin d'inscription provisoire devra être complété intégralement.

Comme stipulé dans les règlements d'expositions provinciales et régionales de la FRCPB, nous attendons également **le plan de votre collection et, après acceptation de votre inscription, une fiche inventaire** dûment complétée. Il y a lieu, pour les pièces de valeur de plus de € 250,00, de joindre une photocopie à la fiche inventaire.

Le nombre minimum de faces est de 3, de 16 feuilles A4 et le maximum de 8.

Le nombre de faces admises sera communiqué aux participants dans les plus brefs délais.

Si le quota de faces est dépassé, l'organisation se réserve le droit de refuser des collections.

La participation s'élève à € 5,00 par face. Le montant dû doit être viré au plus tard le 4 janvier 2013 sur le compte numéro 142-0652517-23 (IBAN : BE92142065251723 BIC : GEBABEBB) au nom de l'U.C.P.R.B. en indiquant clairement « UNIONPHIL 2013 - ... faces x € 5,00 =,.....€ » au moyen du bulletin de versement inclus.

Pour les collections « Jeunesse », la participation est gratuite.

Art.4 Présentation

Les collections doivent être montées sur des feuilles séparées de format A4 (ou éventuellement A3 dans la classe ouverte). L'identité du participant, ainsi que la numérotation, sera reprise au verso de chaque feuille.

Le montage des feuilles ne pourra pas se faire au moyen de papier collant.

Chaque feuille devra être protégée par une housse transparente adéquate.

Pendant la durée de l'exposition, aucune collection ne pourra être modifiée ou retirée.

Art.5 Envoi des collections

Chaque participant ou son mandataire a la possibilité de monter la collection le vendredi 8 février 2013 entre 14 et 17 h.

La collection peut également être remise par un mandataire, au comité d'organisation (adresse : UNIONPHIL 2013 – Avenue Baron A. d' Huart 84 à 1150 Bruxelles) au plus tard le 1^{er} février 2013.

Merci de prendre contact à l'avance au n°de téléphone/fax suivant : 02 779 02 06

Chaque participant ou son mandataire pourra retirer sa collection après lecture du palmarès et avec autorisation des organisateurs le dimanche 10 février 2013 après 17 h.

Les collections, non retirées, seront démontées uniquement par le comité d'organisation.

Les envois non enlevés seront remis ou renvoyés aux participants dans les 15 jours suivant l'exposition philatélique aux frais et risques du participant.

Art.6 Sécurité et assurance

Le comité d'organisation souscritra une assurance par l'intermédiaire de la F.R.C.P.B.

Les membres de l'organisation prendront toutes les mesures de sécurité propres à la sauvegarde des collections et cadres.

En aucun cas le participant ne pourra invoquer la responsabilité du comité d'organisation si d'éventuels dégâts ou accidents non couverts par l'assurance devaient survenir.

Art.7 Acceptation du règlement

Par sa signature sur son bulletin d'inscription, l'exposant accepte inconditionnellement tous les termes du présent règlement.

Art.8 Litige

Tous les cas non prévus par le présent règlement, seront tranchés par le comité d'organisation et seront sans appel.

Le Comité d'organisation.

Unionphil 2013